

Parcours aménagé des nouveaux bacheliers en L1 - Loi ORE

Année universitaire	Effectifs L1	Nouveaux bacheliers	Pourcentage nouveaux bacheliers	Nouveaux bacheliers sans les CPGE	Etudiants avec parcours aménagé - Loi ORE	Nouveaux bacheliers avec parcours aménagé - Loi ORE	Part des nouveaux bacheliers avec cursus aménagé
2018-2019	2 677	1643	61,37%	1588	37	27	1,70%
2019-2020	2626	1559	59,37%	1503	182	111	7,39%

Élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

- **Effectifs L1 : nombre d'étudiants inscrits en première année de licence**
- **Part des nouveaux bacheliers avec cursus aménagé : Sont retenus les nouveaux bacheliers inscrits en première année de licence à la rentrée universitaire N/N+1 avec un parcours aménagé (inscrits dans le parcours ALLURE). Les étudiants ayant pris une inscription parallèle en CPGE sont exclus.**
- **Date d'observation : 17 février 2020.**